



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 37

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2018

---

## OBJET :

DE-18-09-1-20) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU  
LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (L.A.E.P)

**L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-six septembre à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 13 septembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.**

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. TOURNE, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. DENHEZ (pouvoir à Mme TOP), M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. SERFATI (pouvoir à M. WALCH), M. PITAVY (pouvoir à M. LEBEAU), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

**Absent(e)s** : Mme MARTIN Elsa .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180926-lmc1H5543H1-DE Date de réception en Préfecture : 28/09/2018 Date de Publication : 28/09/2018
---

Le Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la délibération du 27 juin 2012 portant sur la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P) » ;

Vu la délibération du 8 avril 2015 relative au renouvellement de la convention initiale avec la CAF du Val-de-Marne pour ce lieu d'accueil ;

Vu l'avenant du 17 février 2016 redéfinissant les modalités de calcul de la prestation de service suite à la circulaire de la CNAF du 13 mai 2015 ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention d'objectifs et de financement du L.A.E.P. arrivée à échéance, pour bénéficier des financements de fonctionnement versés par la CAF du Val-de-Marne ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 19 septembre 2018,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Lieu d'Accueil Enfants-Parents » n°201200166 dont la durée est fixée du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

ARTICLE II : La recette correspondante sera inscrite au budget communal aux chapitre et article de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*